eur ont

mbre

eri-

oin

re-

EL.

e de

nsé-

es-

0 et

ent

dit

115.

378,

ite-

19 f.

que

s en

ur-

e la

nte.

étré

JOURNAL GULL

RÉPUBLICAIN DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... RÉCLAMES -

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Trente-unième anniversaire

Il y a trente-un ans, la République, pour la troisième fois, reparut en France.

Comme chacun le sait, jamais gouvernement ne vit le jour dans des circonstances plus malheureuses, plus lamentables. Le triste pouvoir qu'elle recueillait des mains de l'Empire, victime de ses fautes et de ses crimes de lèse-patrie, personne certes, à cette heure-là, ne songéait à le disputer à la République que ses adversaires se plaisaient à considérer comme vouée à une fin prochaine par les difficultés sans nombre et sans nom qu'elle avait à surmonter pour vivre et qui, alors, paraissaient insurmontables.

La République les surmonta cependant, et la page qui fut écrite alors dans l'histoire de la France sanglante et mutilée, est une des plus honorables de ses longues annales. Les efforts que multiplia le gouvernement de la Défense nationale pour repousser l'invasion et qui ont attaché au nom de Gambetta une persistante auréole, l'œuvre admirable accomplie par Thiers en vue de la libération du territoire, la longue série d'efforts accomplis par l'opinion républicaine avec la plus patriotique ténacité pour faire de la République, suivant la judicieuse parole de Jules Grévy « le gouvernement nécessaire de la France », et depuis lors tant d'obstacles de tout ordre et de toute nature, vaincus ou aplanis par une même et seule volonté de faire vivre et de consolider cette République si chèrement et si patiemment conquise - qu'est-ce que tout cela autre chose que des titres éclatants à la gratitude de la nation, en même temps que les meil-

Qui cût dit, il y a trente-un ans, le 4 septembre 1870, que la République atteindrait la fin du xixe siècle et commencerait le xxe, sans subir aucune solution de continuité et en s'affermissant de plus en plus, aurait obtenu alors une créance des plus limitées?

leures garanties d'existence et de durée.

Certes, dès cette époque, la République comptait des défenseurs ardents, convaincus, ne perdant aucune occasion de proclamer leur foi dans son avenir, si intimement lié à celui de l'humanité. Mais, dans la masse de la nation, à combien de défiances, de préjugés, d'hostilités se heurtait-elle encore?

Ce sont ces défiances, ces préjugés, ces hostilités qui ont été vaincues; et c'est là le grand succès de la République.

L'avenir sera au plus sage, avait dit Thiers dans un jour mémorable. Le parti républicain eut le grand mérite d'être le plus sage et de le rester.

Le gouvernement qu'il a fondé n'a pas seulement été un gouvernement comme un autre; il a été et il est un gouvernement meilleur qu'un autre, et c'est là la grande raison de sa force et de sa durée. Pour s'en convaincre, ne suffit-il pas de jeter un coup d'œil sur l'état de la France d'il y a trente ans et sur la situation de la France d'aujourd'hui. Que de réformes déjà accomplies, que de lumières répandues, que de libertés déjà conquises. Et avant tout, ce passé n'est-il pas, pour l'avenir, le gage, le plus sérieux et le meilleur.

Faut-il aussi rappeler à quel point la ! France s'est relevée aux yeux de l'Europe et du monde, et combien est considérable la situation qui est redevenue la sienne. Pour l'indiquer, il n'est pas besoin de phrases nombreuses et sonores. Les faits sont là qui parlent assez haut.

Avant quelques jours, dans les plaines de Reims et de Châlons, l'armée française manœuvrera et défilera sous les yeux du Tsar de Russie, notre allié et notre ami.

Que se passait-il, il y a trente-un ans dans ces mêmes plaines, et quelle était l'armée qui y défilait alors et qui imposait à Paris assiégé toutes les douleurs d'un siège de six mois?

Ce simple rapprochement suffit. En résumant à la fois nos souvenirs et nos espérances, il dit assez haut l'œuvre de la Répuque.

A. B.

Procédé nationaliste

Un beau jour, un journal nationaliste invente la nouvelle suivante, qui lui vient, dit-il, d'une source autorisée (je crois bien, c'est sa propre imagination!)

« On assure que M. Loubet, à l'occasion de l'arrivée du tzar, va demander que M. le général de Boisdeffre soit replacé à la tête d'un corps d'armée. »

Le lendemain, le même journal ou un autre de même nuance, c'est-à-dire d'égale mauvaise foi, répète l'information en en modifiant légérement la formule :

« Il se confirme que M. Loubet, à l'occasion de l'arrivée du tzar a l'intention de demander, etc. »

Le surlendemain nouveau progrès dans le mensonge:

« Il est maintenant tout à fait certain que M. Loubet, à l'occasion de l'arrivée du tzar, est décidé à demander, etc. »

Au bout de quatre jours, la fausse nouvelle est considérée comme officielle. Les journalistes de la faction écrivent couram-

« Nul n'ignore que c'est M. Loubet qui, à l'occasion de l'arrivée du tzar, a estimé qu'il était nécessaire de replacer le général de Boisdeffre, etc. »

Vous entendez : « Nul n'ignore, etc.... » C'est un fait historique, incontesté, avéré.

Mais ça doit être faux, pensez-vous peutêtre? M. Loubet n'a pas pu avoir une idée aussi saugrenue que celle-là!

En effet, M. Loubet n'a pensé à rien de semblable, ni personne parmi les membres du gouvernement.

Cela n'empêchera pas les membres de la bande, quand l'évènement aura donné tort à leur pronostic, de répéter:

« M. Loubet était parfaitement résolu, comme nous l'avions annoncé, à proposer la reintégration du général de Boisdeffre. Mais il s'est heurté à la résistance de ce ministère de traîtres et de vendus, etc. »

Et voilà comme on renseigne le public, quand on est nationaliste.

EN CHINE

La perception des impôts

On annonce de Canton que la population commence à manifester des signes de turbulence à l'approche de la perception de la taxe immobilière. On ne s'attend pas à éprouver de grandes difficultés à Canton, mais 1 il n'en est pas de même dans les autres districts. C'est ainsi qu'on annonce que les habitants de la ville de San-Pui sont résolus à résister à toute tentative de perception de la taxe. Ils menacent, en outre, de se venger sur les chrétiens, qui ont dû faire appel à la protection du magistrat du district.

Au Transvaal

La mort du colonel Vandeleur

On télégraphie de Prétoria au Daily Telegraph:

« Voici des détails sur l'affaire du train où le colonel Vandeleur a trouvé la mort:

» Personne à bord du train ne soupçonnait le danger; presque tout le monde dormait avec sécurité; les quelques voyageurs qui veillaient au moment de l'attaque racontent qu'à l'instant où le train s'engageait dans une tranchée, ils aperçurent un nègre qui faisait des signes avec la main, et aussitôt après, un Boer, qui mit le feu à deux mines, dont l'explosion fit dérailler le train. brisa le wagon blindé et blessa quelques soldats. En même temps, une vive fusillade fut dirigée sur le train du haut d'un talus dominant la tranchée. Le colonel Vandeleur se précipita, en criant aux voyageurs de se coucher. Après quelques minutes de fusillade, les Boers sautèrent dans le train ; c'est alors que le colonel Vandeleur fut tué d'une balle au cœur. Le nombre des assaillants serait estimé à une centaine. »

INFORMATIONS

Les condamnés de la Haute-Cour

Plusieurs journaux annonçaient ces jours derniers que le gouvernement allait s'occuper de la grâce des condamnés de la Haute Cour, et cela au prochain conseil des ministres. Ces journaux annonçaient même cette grâce comme certaine.

Les ministres se sont réunis mardi, et hier l'Agence Havas communiquait une note affirmant que les ministres ne se sont pas occupés de la question de la grâce des condamnés de la Haute-Cour, cette question n'a même pas été envisagée.

Le Tzar en France

Les préparatifs pour recevoir le tzar se poursuivent activement à Dunkerque, à Reims, à Compiègne.

Le programme officiel de la réception des majestés russes est déjà connu.

Les journaux annoncent que M. Loubet, désirant offrir à la tzarine un souvenir personnel de son voyage en France, a arrêté son choix sur le merveilleux service de table en biscuit exécuté d'après les maquettes de Léonard, et qui fut un des grands succès de l'exposition. Ce sont probablement les demoiselles de la Légion d'honneur qui seront chargées de remettre à la tzarine le surtout de Léonard.

Le Conflit Franco-Ture

Le Cheik-ul-Islam a protesté auprès du sultan, au nom des mahométans, contre tout paiement qui serait fait aux Françaisinfidèles au détriment des fidèles ottomans qui sont créanciers de l'Etat.

Les journaux turcs invitent le sultan à résister aux demandes de la France.

La Porte a donné l'ordre à tous les fonctionnaires turcs de ne plus acheter de produits français et de cesser tout commerce avec des Français.

Cependant on croit que la France a obtenu satisfaction sur les points principaux de ses réclamations, que le différend peut être considéré comme aplani, et que M. Constans va rejoindre son poste.

L'arbitrage pour la paix

On mande de Bruxelles que le bureau de la commission interparlementaire pour l'arbitrage international s'est réuni, au Sénat. Treize délégués des parlements belge, hollandais, norvégien, danois, anglais, hongrois, autrichien, suisse, roumain et français assistaient à la séance. MM. Labiche, sénateur et le comte de La Batut, député, représentaient la France; M. Philipp Stanhope, l'Angleterre; le ministre d'Etat belge, M. Béornaert, présidait.

Il a été décidé que la prochaine conférence pour la paix, dont l'ordre du jour a été provisoirement arrêté, se réunira à Vienne en septembre 1902, et que l'on créera une union internationale de la presse pour l'ar-

bitrage.

Les hommes volants

Au momént où l'aéronautique retrouve une aussi grande faveur, il y aurait quelque injustice à ne pas évoquer le souvenir de Lilienthal, cet autre « homme volant » qui, grâce à une étude approfondie du vol des oiseaux, réussit à exécuter une série de vels planés, qui purent faire croire un instant, que le problème de l'aviation était définitivement résolu.

Il se servait pour cela de grandes ailes concaves, qu'il s'adaptait aux bras et qui avaient sept mètres d'envergure; l'appareil était complété par une queue directrice. S'élançant du haut d'un monticule, il courait quelques pas - à la façon d'ailleurs, des oiseaux à grandes ailes — puis s'enlevait contre le vent parcourant des distances de quatre cents mètres, à la vitesse de quinze mètres par seconde. Il réussit souvent à dévier la trajectoire de son vol et même à revenir pendant un certain temps en arrière; dans des circonstances particulièrement favorables, il put même s'élever à un niveau supérieur à celui de son point de départ.

Lilienthal exécuta ainsi plus de deux mille vols. Malheureusement s'étant élancé trop hardiment, un jour qu'il essayait un nouvel appareil, il fut chaviré par le vent et se tua, le 9 août 1896, dans une chute de plus de quatre-vingts mètres. Un de ses élèves, l'ingénieur Percy Pilcher, mourut en septembre 1899, d'un accident analogue.

Assiégé par les Porcs

Une curieuse nouvelle est transmise de Monastir, petit port sur la côte de la Tu-

En face de cette ville est une petite île, espèce de rocher de peu d'étendue, sur laquelle a été construit un phare, l'île de Kuriale. Le gardien de ce phare, seul habitant de l'île, vient d'écrire à ses chess pour leur exposer la pénible situation qui lui est faite par le grand nombre de porcs de l'île. Il y a quelques années, des porcs avaient été portés dans l'île par un commerçant de Monastir pour les engraisser ou les nourrir à bon compte. Plusieurs de ces animaux s'étant échappés se sont multipliés dans l'île d'une façon prodigieuse et ont fini par y pulluler. Ils ont détruit peu à peu le gibier et les végétaux de l'île, dévorant surtout les lapins qui y étaient fort nombreux.

Lorsqu'ils ont eu tout dévoré et qu'ils

n'ont plus rien trouvé pour assouvir leur voracité, pressés par la faim, ils se sont livrés à de terribles combats à la suite desquels les vaiocus servaient de pâture aux vainqueurs. Enfin, ces habitudes excitant leurs instincts féroces, ils ont assiégé le gardien du phare dans son logement. Il a dû se barricader pour échapper à leur fureur. Il n'osait plus sortir.

Des mesures ont dû être prises d'urgence pour détruire ces voraces et dangereux ani-

CHRONIQUE LOCALE

Au Conseil général

Nous recevons de M. Talou la lettre suivante:

> Lamadeleine près Cahors, le 4 septembre 1901. Monsieur et cher Directeur,

Il ne me convient guère d'appeler l'attention sur mon modeste rôle au Conseil général par des rectifications à des comptes-rendus des travaux de l'Assemblée départementale. Cependant, votre compte-rendu de la séance du 2 septembre contient, en ce qui touche la discussion sur la proposition de M. le Préfet de voter 4 centimes 50 sur les quatre contributions pour les quatre contributions pour les discussions de la contribution pour les discussions de la contribution de butions pour parer à l'insuffisance de ressources (67,926 fr.), causée par la diminution de la valeur du centime départemental, à la suite du dégrèvement accordé au département du Lot sur le principal de l'impôt personnel et mobilier, — votre compte-rendu contient, dis-je, à ce sujet, des omissions et des inexac-titudes involontaires, que je crois nécessaire de réparer et de rectifier en ce qui me con-

Sur le refus des membres de la majorité de la commission des finances (qui venait de voter le nombre de centimes exactement nécessaires pour procurer au budget départemen-tal la somme exacte de 67,926 fr.), sur leur refus de présenter cette proposition et d'en faire le rapport, sur le refus aussi des membres de la minorité de rapporter la question, j'ai con-senti, moi qui volontairement n'avais pas pris part à ce vote, à la commission des finances, à faire connaître, simplement, en séance au Conseil général les propositions de M. le Pré-

fet et le vote de la commission. Votre compte-rendu pourrait laisser croire que ces propositions et ce vote ont été défen-

J'ai donné en séance la raison de mon abs-tention à la commission :

D'une part je sais bien qu'un budget ne peut se solder en déficit et que ses dépenses, reconnues indispensables pour la marche des services publics, doivent être couvertes par des recettes exactement correspondantes.

D'autre part, le vote de nouveaux centimes départementaux portant sur les quatre contributions auraient grevé lourdement l'impôt foncier et aussi, dans la ville de Cahors, par

exemple, l'impôt des patentes.

La proposition de M. Rey eût été appuyée par mon vote, si je l'avais crue conforme aux prescriptions de la loi. J'ai voté contre elle parce que j'ai pensé et que je crois que la loi ne permet pas aux Conseils généraux de faire porter les centimes extraordinaires sur une des quatre contributions déterminées, mais les oblige au contraire à les appliquer à toutes les quatre. — Je suis cependant, comme M. Rey, si désireux que les Conseils généraux aient l'entière liberté de demander leurs ressources extraordinaires à la catégorie des contribua-bles qui, suivant l'équité et la raison, doivent supporter les charges auxquelles il faut faire face, que, de concert avec M. Cocula, j'ai déposé le vœu que l'autorisation, — estimée inutile, à tort selon moi, par M. Rey, — soit accordée par une loi aux Consells généraux de faire peser les centimes, exclusivement, sur telle ou telle des quatre contributions; bien plus, que les Conseils généraux aient le droit de demander à un impôt progressif sur le re-venu, établi par eux dans leur département, les ressources qu'actuellement ils se procurent par le vote de centimes extraordinaires portant sur les quatre contributions.

Enfin j'ai appelé l'attention de M. le Préfet sur la situation suivante:

La valeur en centimes communaux a baissé par suite du dégrèvement en principal accordé aux communes sur l'impôt personnel et mo-bilier. La loi du 10 juillet 1901 est, dès sa date, exécutoire. Les budgets communaux, votés en mai, 1901 pour 1902 ont été établis en tenant compte de l'ancienne valeur du centime communal. Ils se trouvent donc aujourd'hui avoir été réglés en déficit, puisque en 1902, au moment de leur mise en recouvrement, les centimes communaux ne produiront pas les sommes prévues, affectées aux dépenses correspondantes. Quelle solution l'admi-nistration proposera-t-elle aux communes? M. le préfet, suivant une circulaire de M, le ministre de l'Intérieur, estime avec raison évidemment que la valeur du centime ne peut être fixée d'après un principal nctif, d'après un autre principal que celui qu'effectivement l'Etat demandera aux contribuables des départements et des communes pour faire face aux dépenses des services publics en 1902.

Tous ces détails, dans une discussion sur un sujet aussi complexe et aussi ardu, vous avaient échappés. Je vous serais reconnaissant

de vouloir bien ne pas les laisser ignorer de vos lecteurs.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, mon cher directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et les plus cordiaux.

ERNEST TALOU, Conseiller général.

Commission départementale du Travail

La Commission départementale du travail se réunira à la Préfecture du Lot, le jeudi 12 septembre à 2 heures du soir.

Objet : La proposition de loi sur les retraites ouvrières.

> Le président, H. GAYRAL.

Avenir Cadurcien

Pendant l'absence du 7º de ligne, la musique l'Avenir Cadurcien se fera entendre sur les allées Fénelon les 5 et 12 septembre courant, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Programme d'aujourd'hui :

1, X..., pas redoublé (Conetti). - 2. Joyeuse aubade, ouverture (Mullot). - 3. La vie en Rose, valse (H. Sabon). - 4. L'Angelus, fantaisie (Kelsen). - 5. Le Lilas Blanc), mazurka (P. Rivière).

COUR D'ASSISES

Audience du 4 septembre Affaire Brugous. - PARRICIDE

A cette audience a comparu le nommé Brugous Gabriel qui, en mai dernier, assassina sa mère, la veuve Brugous, pour la

Ce crime abominable n'a pas eu cet intérêt passionnant qu'offrent en général toutes les causes de ce genre; et cependant, la façon dont le crime fut commis, le cynisme de l'accusé, l'honorabilité de la famille, étaient des raisons pour faire de cette audience une des plus émouvantes qui aient eu lieu dans

L'accusé, Gabriel Brugous, a 24 ans; c'est un grand garçon, portant beau, vêtu très convenablement, à la physionomie assez vive, intelligente, et n'inspirant aucune antipathie que d'habitude on se plaît à remarquer chez tous les criminels.

On dit bien que Brugous n'a pas tout son bon sens, qu'il est plutôt fou que sensé; mais les témoignages entendus ne le représentent guère que comme un brutal, un débauché, un joueur.

Et cependant, en présence d'un si abominable forfait, on se refuse à croire, malgré tout, que froidement, Brugous ait pu devenir un voleur, un assassin, alors que sa situation personnelle était très satisfaisante.

· Brugous, durant toute l'audience, a une mauvaise attitude: il avone tout ce qui lui est reproché, mais avec un cynisme révoltant, il essaye encore de porter sur sa mère, que tous les témoignages représentent comme une excellente femme, irréprochable à tous les points de vue, des accusations

A 11 heures, l'audience est ouverte.

M. Chaigne occupe le siège du ministère public; Me Carbonnel, de Figeac, est assis au banc de la défense.

Le jury constitué, M. Bonnesous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

Le 15 mai 1901, le sieur Brugous Paulin, quitta vers huit heures du matin son domicile de Lagarrigue, commune de St-Félix pour se rendre à la foire de Figeac, en compagnie du domestique de la maison, le sieur Carrié. Il laissait dans l'habitation la veuve Brugous, sa mère, qui devait, un peu plus tard, venir le rejoindre à la foire.

La journée se passa sans que celle-ci fut aperçue à Figeac. Le soir, vers 7 heures, le domestique rentre le premier à Lagarrigue et trouve sa maîtresse la face contre le plancher. Cette femme avait été assassiné d'un coup de feu à la tête ; le cadavre était rigide et froid. Le placard de la chambre à coucher avait été

enfoncé à coups de crosse de fusil. Il donna l'alarme, Brugous Paulin, revenu de la foire constata que le placard enfoncé était celui-là même où sa mère enfermait ses valeurs et son argent. Les vêtemeuts et les tiroirs n'avaient pas été touchés, ce qui indiquait que le criminel était un familier de la maison. Dans le placard on retrouva un portemonnaie vide et un portefeuille déchiré. L'argent avait disparu, ainsi qu'un livret de caisse d'épargne qu'on croyait être au capital de

Le fusildu domestique, un Lefaucheu, chargé de deux cartouches à gros plombs de chasse, toujours placé au même endroit, avait servi à commettre le crime.

Les deux coups avaient été tirés ; le premier

avait passé par dessus la tête de la victime, mais le second tiré de près et faisant balle l'avait atteinte à la mâchoire gauche; les plombs avaient d'abord frappé l'avant-bras replié comme en état de défense, avaient brisé le maxilliaire et pénétré en masse dans le cerveau, déterminant une mort foudroyante.

Dans la matinée vers 9 h. 1/4, la détonation de deux coups de feu, avait été entendue partant de la maison Brugous. A peu près au même moment, on avait aperçu, se rendant de Lagarrigue chez lui, à St-Félix, le fils aîné de Brugous, (Joseph-Gabriel). On n'avait pas pu croire que celui-ci fut le coupable ; pendant toute la journée du crime, il s'était montré calme, insouciant et gai, mais le 17 mai devant les autres membres de la famille, Brugous Joseph-Gabriel, prétendit qu'il venait de trouver dans le placard le livret de la caisse d'épargne que tous y avaient vainement recherché et que, par conséquent, lui seul pouvait y avoir remis ; les soupçons se précisèrent.

Interrogé, le fils aîné reconnut bientôt être l'enteur du crime. Il prétend qu'en course de le

l'auteur du crime. Il prétend qu'au cours de la visite faite à Lagarrigue le 15 mai. vers 9 h. du matin, il avait été après une courte discussion souffleté par sa mère, et qu'alors « voyant rouge » il avait commis le meurtre sous l'empire de la colère.

S'il a fracturé le placard, ajoute-t-il, et em-porté l'argent, c'est qu'il ne savait pas ce

Quant au livret de la caisse dépargne par lui rendu, il n'était pas de 1,500 fr. comme on le pensait, mais avait été remboursé et n'était plus que de quelques centimes.

L'information a établi que le motif de dis-

cussion allégué par l'accusé et portant sur des sacs de blé ne pouvait pas être vrai. Il est certain que malgré les préférences pour son fils Paulin, la veuve Brugous n'avait jamais excité la jalousie de son fils aîné à cet égard. Le seul mobile du crime est le vol. En effet Brugous Gabriel avait à rembourser une somme de 1.100 fr. secrètement empruntée à la veuve Delport, et il ne possédait pas les fonds pour se libérer.

Au mois de février 1901, l'accusé s'était ma-rié, et il pouvait, il est vrai posséder les 3,000 fr. constitués en dot à sa femme, mais cet argent devait servir à éteindre une dette de 5,000 fr. contractée par lui un an auparavant lors des arrangements de famille. Il avait aussi une somme à toucher le jour de la foire de Figeac chez le percepteur, mais la part lui revenant n'atteignait pas 500 fr, et ce même jour expirait le délai qu'il avait pour désin-

téresser la veuve Delport.

Brugous Gabriel avait eu à cause de son indocilité, de fréquentes discussions avec sa mère qui était très aimée et très estimée par tous ses voisins. Il avait la réputation d'être dépensier, joueur et brutal

En conséquence, le nommé Brugous Joseph-Gabriel, est accusé d'avoir :

Le 15 mai 1901, à Lagarrigues, commune de St-Félix, commis un homicide sur la personne de Dournes Marie-Natalie, veuve Brugous, sa mère légitime.

Le président procède à l'interrogatoire de

Brugous Gabriel est très bègue; il s'exprime violemment, mais est souvent arrêté dans ses explications, par un bégaiement très prononcé.

tous les détails, mais dit que c'est au cours d'une dispute avec sa mère qu'il a vu rouge, qu'il a pris le fusil et qu'il a fait feu.

Le président lui pose plusieurs questions : - Après votre crime, vous êtes sorti cependant de la maison, et sur la route, en plaisantant avec un voisin, vous avez roulé une cigarette?

Puis, vous êtes allé à Figeac vendre des bœufs, vous y avez passé la journée, vous y avez même fait un léger repas; et en aucun moment, vous n'avez manifesté le moindre trouble, la plus légère émotion, et cependant vous veniez de tuer votre mère.

Brugous dit que c'est vrai, il a mangé parce qu'il avait faim, mais que son crime lui pesait beaucoup. Ah! si le fusil n'avait pas été dans la chambre, à la portée de ma main, dit-il, la chose ne serait pas arrivée.

Le 17 il y avait à Lagarrigue, une réunion de la famille Brugous, qui était venue pour procéder à un arrangement.

Et tout à coup, au milieu de la réunion, Brugous qui était dans une chambre à côté. en revint, rapportant le livret de caisse d'épargne de la victime, qu'en vain la justice et la famille avaient cherché plusieurs jours.

Brugous affirma l'avoir trouvé dans le placard. La famille fut atterrée; cela seul fit accuser le fils de l'assassinat de la mère.

Interrogé par la justice informée, Brugous avoua.

TÉMOINS

L'interrogatoire terminé, les témoins sont appelés:

Le premier, l'instituteur de St-Félix, dit qu'il fut appelé à constater l'assassinat, dans la soirée même.

Il ne peut cependant pas donner de détails sur les bruits qui couraient dans la commune au sujet des relations entre la mère et

le domestique.

La mère était une brave femme, quant au fils, il ne paraissait pas mauvais garçon.

Le témoin Carrié est le domestique de la veuve Brugous; sa déposition est accablante pour l'accusé. C'est lui, qui, en revenant de la foire de Figeac, a trouvé la veuve Brugous étendue sur le plancher, la face contre terre, baignant dans son sang.

Au sujet des renseignements sur l'accusé, il dit que la veuve Brugous avait peur de lui; que Gabriel Brugous la menaçait continuellement et lui disait : " un jour vous passerez par mes mains. »

Plusieurs fois, il était allé jusqu'à la battre, et dans une de ces circonstances même le domestique eut à intervenir.

La mère Brugous avait tellement peur de son fils, qu'elle avait offert à Carrié de lui donner une somme de 2,000 fr. s'il consentait à rester chez elle jusqu'à ce que Gabriel Brugous ait fait son service militaire.

Ce dernier était un débauché, un joueur. il aurait dévoré toute sa propriété, il voulait toujours de l'argent et quand sa mère ne lui en donnait pas il menaçait de mettre le feu à la grange.

Carrié lui-même avait peur du fils Gabriel, qui quoique n'étant pas très intelligent, n'était pas un imbécile (sic). Devant cette déposition, l'accusé pro-

teste contre certaines allégations du témoin. Carrié dit que la veuve Brugous était une brave femme; on a dit qu'elle voulait m'épouser, dit-il, c'est une calomnie: ce sont les mauvaises langues qui ont fait courir ce

Il y avait dix ans que j'étais dans la maison, on avait confiance en moi.

Le docteur Brugel qui a fait l'autopsie du cadavre de la victime de Brugous, dit que la charge du fusil a frappé la veuve Brugous au bras gauche et à la joue gauche.

La mort a été instantanée. Le frère de Brugous est ensuite appelé. Son entrée dans la salle d'audience produit

une vive sensation. Le pauvre jeune homme s'avance le mouchoir sur les yeux, agité par une émotion qu'il ne peut surmonter, et durant quelques instants, un silence lourd et rénible règne dans la salle. Cette déposition très impor-tante est faite par Paulin Brugous d'une voix faible, étouffée, et c'est presque mot par mot que le président des assises à la demande de l'avocat arrache la déposition du

malheureux frère de l'assassin. Paulin Brugous dit en effet que son frère ne vivait pas en bonne intelligence avec sa mère, que celle-ci était souvent menacée

Le jour du crime, il trouva son frère à Il raconte la scène du crime et en donne | Figeac, il lui demanda où était la mère.

L'assassin répondit qu'il ne l'avait pas

Il y avait souvent des discussions à la

maison, et Paulin dit que son frère l'a même personnellement menacé parce que disait-il, la veuve Brugous faisait des préférences pour lui.

Gabriel, battait-il votre mère? demande le président à Paulin Brugous; celui-ci ne répond pas : ses yeux se remplissent de larmes; il ne veut pas répondre à cette question si grave contre son frère.

L'avocat insiste : menaçait-il votre mère? Oui, répond vivement le témoin.

La scène se prolonge trop, de plus en plus et sans intérêt cela devient pénible; on comprendenfin qu'il y en a assez, et Paulin Brugous regagne sa place.

Pais défilent plusieurs témoins apportant tous des renseignements excellents sur la victime, mauvais sur l'assassin.

Il y a 27 témoins dont 10 à décharge parmi lesquel se trouve l'oncle de l'accusé. A 5 h. 1/2, fin des déposition des témoins,

l'audience est levée et renvoyée à 8 h. du soir pour les réquisitoire et plaidoirie.

Audience de nuit

Dès 8 h., une foule énorme se presse dans l'enceinte du Palais de Justice.

Au banc des accusés, Brugous est assis, et ne paraît pas avoir trop conscience de la gravité de l'heure.

Son attitude n'est certes pas celle d'un homme au violent repentir; il est calme, souriant même.

A 8 h. 1/2 l'audience est ouverte.

M. le procureur de la République prend

Messieurs, dit-il, au cours de la dernière session des assises vos prédécesseurs étaient amenés à prononcer la peine capitale contre un nommé Monty qui avait tué son maître; aujourd'hui est assis à la place de Monty Brugous qui a tué sa mère.

Les sessions se suivent et se ressemblent trop, et tout à l'heure vous comprendrez ee qui m'amène à vous demander un châtiment

M. le procureur présente au jury la famille Brugous qui est honorable, estimée,

Il montre ensuite l'accusé, qui est là sans larmes, sans remords, et dont la moralité est très mauvaise. Qu'a-t-on dit en effet du fils Paulin, du cadet?

Rien, il n'a pas d'histoire.

Gabriel au contraire en a de nombreuses; il est brutal, joueur, débauché; et avec une éloquence sévère, M. le procureur raconte la scène du crime.

Bragous voulait de l'argent, il en avait besoin, et il va en chercher chez sa mère qui lui en refuse, et alors cédant à un sentiment de lucre, s'empare d'un fusil et tire sur celle qui lui a donné le jour.

Il tire un premier coup, il la manque; la mère fuit, il la poursuit dans la chambre voisine, il vise, il tire et tue.

J'ai vu rouge, dit l'accusé, et j'ai tué.

Mais alors, s'écrie M. Chaigne, si un moment de folie vous a égaré, vous auriez dû crier au secours, appeler à l'aide, quand votre mère était étendue, morte. Mais non, on n'entend aucun cri; on n'entend qu'un bruit, c'est le bruit de la crosse du fusil qui s'abat sur un placard que l'on défonce.

Brugous a defoncé le placard où se trouve l'argent: il prend cet argent, roule une cigarette et va à la foire de Figeac, où il passe agréablement sa journée. Le soir il rentre à St-Félix calme, tranquille, et lorsque des voisins vont le prévenir avec précaution de l'horrible mort de sa mère, il se désespère, il rentre chez lui, se jette dans les bras de son frère et sanglotte. Il joue la

M. le procureur raconte ensuite comment la justice fut amenée à arrêter l'assassin, et il termine:

A la dernière session, il y avait un homme, Monty, qui tua son maître; il fut puni de mort; et alors, si l'assassinat doit être frappé de mort, que reste-t-il pour le

Y a-t-il préméditation ou n'y a-t-il pas préméditation, peu importe; la préméditation ne compte pas dans les applications pénales contre le parricide; le crime de parricide suffit pour appliquer le suprême châtiment.

C'est pourquoi je ne crains pas de le demander contre Brugous.

C'est la peine de mort que je sollicite de vous; elle est légitime car elle a ce double caractère : elle est juste et nécessaire.

Ce réquisitoire produit une vive impression sur l'auditoire : pendant tout le temps qu'il dure, Brugous est affaissé sur son banc, le mouchoir sur les yeux; mais il ne verse pas une larme.

M° Carbonnel présente la défense de l'assassin. Il plaide l'irresponsabilité, dit que c'est exaspéré de voir que sa mère faisait des préférences pour le cadet, que Brugous a tué; il affirme que le malheureux est fou, il demande l'acquittement.

A 11 heures 1/2 le jury entre dans la salle de délibération; une seule question lui est posée :

Brugous est-il coupable d'avoir tué sa mère?

La délibération du jury dure plus d'une heure; à minuit et demi, il rentre dans la salle d'audience, rapportant un verdict affirmatif muet sur les circonstances atté-

La cour prononce alors la peine suivante:

Brugous est condamné à mort. En outre la Cour décide que l'exécution aura lieu sur une des places publiques de Figeac.

Le condamné sera conduit au supplice avec l'appareil réservé aux parricides, en chemise, pieds nus, la tête recouverte d'un voile noir.

Brugous ne bronche pas, pas un muscle de son visage ne trahit la moindre émotion: il n'a pas l'air de se douter de ce qui se passe autour de lui, contre lui.

Dans le public, l'émotion est in ense; un long silence règne dans la salle, tout le monde se sent remué par on ne sait quoi de lugubre.

Puis peu à peu la salle d'audience se vide,

les gendarmes emmènent l'accusé qui, tranquille, après avoir serré la main de son défenseur, se retire presque souriant.....

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CARORS

Du 3 au 5 septembre 1901

Naissances

Vayssières Henri-Charles, rue du Bous-

Nègre Marie Jeanne, place de la Merci, l

Pélissié François-Eugène, employé au chemin de fer, 23 ans, Cours Vaxis, 7. Saulière Antoinette, Vve Chabaud, 78 ans, sans profession, rue des Boulevards, 2

Arrondissement de Cahors

LUZECH. — Fête patronale. — Les fêtes des 7, 8 et 9 septembre prochain auront cette année un éclat tout particulier.

Les jeunes gens qui les organisent sont très actifs et très dévoués Ils ont dressé un

superbe programme:
Le samedi soir 7, grande retraite aux flambeaux avec le concours de la fanfare les Enfants de Luzech.

Le dimanche, nombreuses distractions : jeux nautiques divers, brillant feu d'artifice, grand bal de nuit.

Le lundi, jeux divers, concert donné par la musique de la ville.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Mise à la retraite. — M. Teste, gardien-chef à la prison de Figeac, est mis à la retraite, à partir du 1er septembre.

- Syndicat agricole. - Une réunion générale des membres du Syndicat des agriculteurs de Figeac aura lieu le dimanche 22 septembre, à dix houres du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Cette réunion sera très importante, puisqu'elle a pour but de dresser la liste des adhérents qui désirent s'approvisionner des divers eugrais pour les semailles d'automne. Présence indispensa-

– Officier ministériel. — M. Marcel Bousquet-Pontié, docteur en droit, est nommé avoué à Figeac, en remplacement de M. Casaubon, démissionnaire en sa faveur.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. - Vol. - Ces jours-ci, le nommé Jean-François Vaur, propriétaire à Miers, était allé travailler dans les champs. Des malfaiteurs, profitant de son absence, se sont introduits dans son domicile et ont dérobé divers objets estimés à la somme de 80

Les auteurs de ce vol audacieux sont in-

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gramat.

PAYRAC. — Conférence. — Dimanche dernier, à 3 heures, M. Louis-Jean Malvy, docteur en droit et Conseiller général, de Vayrac a fait une conférence dans la maison d'école. Plus de 700 personnes étaient présentes, lorsque le jeune conseiller fait son entrée dans la salle, la musique joue la Marseillaise; l'assemblée élit comme président M. Iscard; M. Malvy a la

Avec précision et éloquence, le conférencier fait l'exposé du système fiscal actuel; il montre partout l'injustice et l'inégalité dans nos contributions directes et indirectes, auxquelles il oppose le principe de l'impôt sur le revenu. Il fait comprendre à nos populations rurales accablées sous les charges de l'impôt foncier, que seul l'impôt sur le revenu est capable de les dégrever et de leur donner l'aisance à laquelle elles ont droit. L'orateur, fréquemment interrompu par des applaudissements, termine en examinant et en réfutant sans peine les principales objections de ses adversaires.

La fin de sa péroraison est particulièrement applaudie et l'assemblée émet un vote approuvant les principes que M. Malvy vient de lui exposer.

VAYRAC. — Incendie. — La petite localité de Mezels, dépendant de la commune de

Vayrac, célébrait dimanche sa fête patronale, quand, subitement, vers midi, un incendie se déclara dans la maison habitée par le sieur Larroque, cultivateur à Mezels.

Dans l'espace d'une heure, l'immeuble entier fut la proie des flammes, et l'incendie gagna même la maison voisine appartenant à M. Boustié qui, grâce aux secours organisés put être partiellement épargnée.

Malheureusement M. Boustié n'était pas assuré. Les pertes de M. Larroque sont en partie couvertes par une assurance.

Les causes de l'incendie sont inconnues.

Meureux résultat. - Lagney (Meurtheet-Moselle), le 13 mai 1900. Lorsque je vous ait demandé des Pilules Suisses, j'avais une constipation opiniàtre contre laquelle j'avais essayé en vain une foule de médicaments. Elle revenait sans cesse. J'étais gênée dans mes vêtements au point d'être obligée de les desserrer. Depuis que j'emploie les Pilules Suis-ses, je ne ressens plus aucun malaise. Mme Hamonet (Sig. lég.).
A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Gram-

mont, Paris.

Dernière locale

LAICISATIONS

Par arrêtés préfectoraux ont été laïcisées à partir du ler octobre 1901, les écoles publiques de filles des communes suivantes:

Arrondissement de Cahors

Limogne, St-Cirq-Lapopie, Lalbenque, St-Pantaléon, Montdoumerc, St-Cyprien, Castelfranc, Crayssac, Frayssinet-le-Gélat, Carnac-Rouffiac, Vidaillac, L'hospitalet, Villesèque, Les Masséries (St-Gery), Vers, St-Géry, Varaire, Floressas, Beauregard, St-Paul-Labouffie.

Arrondissement de Figeac Aynac, Puybrun, Espédaillac.

Arrondissement de Gourdon Carlucet, Alvignac, Miers, Montfaucon, Saint-Bonnet (Gignac), Peyrille, Vaillac, Labastide-Murat, Rocamadour.

DANS LE PERSONNEL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES TITULAIRES

Instituteurs

Par arrêté préfectoral, sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie, ont été nommés: MM. Caors, instituteur titulaire à Felzins,

Fau, instituteur adjoint à Bagnac, instituteur à Felzins. Leymarie, instituteur à Thégra, institu-

teur à Montvalent. Castagné, instituteur au Roc, instituteur

à Thégra. Rouquié, instituteur adjoint délégué à l'école primaire supérieure de Martel,

instituteur titulaire au Roc. Tarisse, instituteur titulaire à Ste-Croix, intituteur aux Roques.

Mourgues, instituteur aux Roques, instituteur à Ste-Croix. Destermes, instituteur à Varaire, insti-

tuteur à Sénaillac. Delpech, instituteur adjoint titulaire à

à Bagnac, instituteur à Varaire. Cavanié, instituteur titulaire à Teyssieu, instituteur à Ginouillac.

Renaud, instituteur aux Arques, instituteur à Teyssieu. Boissoles, instituteur aux Junies, insti-

tuteur aux Arques. Alis, instituteur à Labastide-Murat, instituteur aux Junies.

Mottaz, instituteur à Lacabrette, institu-teur à Labastide-Murat. Henras, instituteur à St-Chels, instituteur à Cambayrac.

Sans, instituteur à Rignac, instituteur à St-Chels. Lacombe, intituteur à St-Chigne, insti-

tuteur à Rignac. Coulon, instituteur à Creysse, instituteur à St-Chigne. Tourès, instituteur adjoint titulaire à

Salviac, instituteur à Salviac. Larigaldie, instituteur adjoint titulaire à St-Cirgues, instituteur titulaire à Lau-

Bennet, instituteur adjoint titulaire à Cardaillac, instituteur adjoint titul. à Lacapelle-Marival. Amalric, instituteur titulaire à Flaugnac,

instituteur titulaire à St-Alauzie. Pécourt, instituteur titulaire à St-Alauzie, instituteur titul. à L'Hospitalet. Delpech, instituteur titulaire à L'Hospitalet, instituteur à Flaugnac.

Institutrices

MMmes Albet, institutrice titulaire à Livernon,

institutrice titulaire à Lanzac. Rougé, institutrice titulaire à Montredon, institutrice titulaire à Reyrevi-

Tourès, institutrice titulaire à Salviac, institutrice titulaire à Creysse.

Chapsal, institutrice titulaire à Pontverny, institutrice titul. à Guirande. Pezet, institutrice titulaire à Concots, institutrice titulaire à Limogne. Delsol, institutrice titulaire à Tour-de-

Faure, institutrice titul. à Concots. Salgues, institutrice titulaire à Cremps, institutrice titulaire à Tour-de-Faure. Bennet, institutrice adjointe titulaire à Cardaillac, institutrice titul. à Laca-

pelle-Marival. Bach, institutrice titulaire à Beaumat, institutrice titulaire à Espédaillac. Baguès, institutrice titulaire à Cahus,

institutrice titulaire à Puybrun. Bénech, institutrice titulaire à Belfort, institutrice titulaire à Lalbenque. Jarlan, institutrice titulaire à Lasca-

banes, institutrice titulaire à Belfort. Aldhuy, institutrice titulaire à Mon-gesty, institutrice titulaire à Saint-Pantaléon.

Balaret, institutrice titulaire à Le Boulvé, institutrice titulaire à Carnac-

Raynaly, institutrice titulaire à Lissac, institutrice titulaire à Castelfranc.

Roland, institutrice titulaire à Prendeignes, institutrice titulaire à Lissac. Vermande, institutrice titulaire à Gorses, institutrice titulaire à Prendei-

Barrières, institutrice titulaire à Blanzaguet, institutrice titulaire à Saint-Martin-de-Vers.

Delpech, institutrice titulaire à Lissac, institutrice titulaire à Varaire. Féraudet, institutrice titulaire à Couzou,

institutrice titulaire à Alvignac. Asfaux, institutrice titulaire à Linars, institutrice titulaire à Couzou.

Rougié, institutrice titulaire à Uzech, institutrice titulaire à Miers. Rouquié, institutrice adjointe à Vayrac, institutrice titulaire au Roc.

Dufour, institutrice titulaire à Saint-Etienne, institutrice titulaire à Saint-Paul-Labouffie.

Gibrat, institutrice titulaire à Thémines, institutrice titulaire à Montfaucon. Lacombe, institutrice titulaire à Au-

toire, institutrice titulaire à Thémines. Mottaz, institutrice titulaire à Lacabrette, institutrice titulaire à Labas-tide-Murat.

Delrieu, institutrice adjointe titulaire à Issepts, institutrice titulaire à Frayssinet-le-Gélat.

Fouche, institutrice titulaire à Issepts, institutrice titulaire à Linac. Castagné, institutrice titulaire à Creysse, institutrice titulaire à Thégra.

Fante de place nous publierons, samedi seulement, le mouvement des stagiaires.

Bibliographie

Dictionnaire des sciences

La 6º série du Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées, de Privat, Deschanel et Focillon, refondue par MM. Jules Gay et Louis gin, parait aujourd'hui chez MM. GARNIER Frères, éditeurs à Paris.

Nous signalons tout spécialement à nos lecteurs cette œuvre d'information et de vulgarisation. Ce distionnaire est un guide sûr, en même temps qu'un conseiller éclairé et fidèle.

Il n'est personne qui ne trouve intérêt et pro-fit à le consulter. Par exemple, les chumatisants trouveront dans les articles orthrite-articulation de précieux conseils au sujet du traitement de cette gênante affection. A cette époque de l'année, où les bains froids occasionnent un certain nombre d'accidents, l'article asphyxie vous indiquera les secours à donner aux noyés. Les jardiniers, professionnels ou amateurs, consulteront les mots artichauts asperges, etc., qui leur feront connaître les variétés de ces plantes, celles qui réussissent le mieux dans nos climats, et les méthodes de culture qui leur conviennent. Au mot assolement, le cultivateur trouvera des renseignements profitables à tous ceux qu'intéresse l'étude des mouvements, des distances, des dimensions et de la constitution physique des différents astres qui peuplent l'espace, nous conseillons la lecture si instructive de l'article astronomie; l'homme prévoyant qui songe à l'avenir, lira avec fruit l'article assurances.

Comme dans cette brève étude nous ne pouvons, à notre grand regret, citer la totalité des articles que contient la 6º série du dictionnaire, nous signalerons à nos lecteurs les mots anthropode, artifice, artillerie, ascarides, asthme, définition de la maladie et mode de traitement) ataxie, almosphère, atomicité, aurore boréale, auscultation, autruche, avance etc.

On peut se rendre compte, par cerapide exposé du nombre et de la grande variété des sujets spéciaux traités dans cet ouvrage, dont la publication vient à son heure et met à la disposition du grand public dans une forme claire, précise et condensée, un résumé des progrès accomplis dans toutes les branches des sciences et de l'industrie à notre époque.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 208

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIX

SEUL AU MONDE

Cecil se pencha sur lui, tout bas, tout près : - Chut! dit-il, il n'était qu'un enfant, lui; tandis que moi...

Par un mouvement violent et rapide, Rake redressa son corps comme il s'était senti animé d'une vie nouvelle, et, tendant ses bras vers l'est, où se montrait le jour naissant, il

- Je le savais, je le savais! Je n'en ai jamais douté. Vous retournerez un jour vers la patrie, vous rentrerez dans votre droit, et le monde apprendra la véritè - Dieu soit loué!

Puis sa tête tomba en arrière, et, tandis que ses traits restaient ensoleillés par cette lumière mystérieuse (qui semblait reflèter une vision suprême, sa vie s'enfuit dans un soupir bref et rapide.

Les heures passaient, suivant les heures. La tempête grondait avec une violence redoublée, et la bise, fouettant le sable du désert, entraînait dans sa marche furieuse de gigantesques trombes jaunatres.

Seul, berçant sur ses genoux la tête de son | camarade, Cecil restait immobile, pareil à une statue de pierre. Ses yeux étaient secs et mornes; mais son corps tout entier frémissait sous le coup d'une émotion profonde qui ne fut soulagée par aucune larme, et qui ne parlait que par des sanglots.

L'unique lien qui l'avait attaché au passé était brisé, le seul dévouement qui javait tout souffert pour lui, était anéanti, si complètement, comme s'il n'avait jamais existé.

Cependant, peu à peu, son vieil instinct machinal de soldat reprit le dessus.

Il se souvint vaguement qu'il avait une mission qu'il fallait accomplir, n'importe quel fût son chagrin, et quelque grand que fût son désir de se coucher à côté de son dernier ami et de se laisser mourir à son tour.

Instinctivement il se leva pour aller exécuter les ordres dont il était chargé. Il promena le regard autour de l'horizon. Rien n'apparut nulle part pour lui porter secours; seules, les trombes de sables continuaient à animer de leur danse macabre l'immense monotonie du

S'il y avait quelque chose à faire, Cecil ne devait se fier qu'à lui-même. Son salut dépendait de la vitesse de sa fuite; car, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, ses implacables ennemis pouvaient reparaître d'un moment à l'autre, accourant sur leurs coursiers rapides dans le tourbillon du simoun.

Mais il songea moins à lui-même qu'à cet ami qui venait d'expirer et dont il fallait arracher le corps aux chacals et aux vautours

Avec une tendresse respectueuse, il releva ce corps et l'emporta dans ses bras pour le placer sur le cheval qui attendait patiemmen; à côté de lui, regardant d'un œil intelligent et avec une tristesse étonnée le corps du cavalier qu'il avait aimé. Après avoir mis le mort à travers le dos de la monture, Cecil monta lui-même, et soutenant d'un bras la tête de son camarade, il s'achemina vers l'ouest traversant la vaste plaine qui le séparait du terme de son voyage.

XXX

« JE VOUS ACHÈTE VOTRE VIE »

Chargé de ce fardeau funèbre, Cecil poursuivit son chemin pendant plus de deux lieues. L'ouragan ne cessait pas un instant, et le sable tourbillonnant autour de lui l'aveuglait de plus en plus.

Pour comble de malheur, le cheval se mit à boiter. Cecil dût descendre et marcher à côté, s'avançant lentement et péniblement dans le sable mouvant et soutenant de l'épaule la tête tombante du cavalier inanimé. C'était un pélerinage amer, triste, cruel où des efforts presque surhumains se payaient de peines presque insupportables.

Enfin il arriva au caravansérail qu'on lui avait indiqué comme station de relais.

Marchant d'un pas chancelant comme dans un rêve, il mena le cheval épuisé vers l'écurie. Ce n'est que l'instinct qui le fit trouver son chemin directement à la grande porte voûtée et dans la cour quadrangulaire remplie de musets, de chameaux et de chevaux; car le caravansérail, situé sur l'unique route conduisant à travers ce district et vers le Sud, était la seule étape des marchands de bestiaux, le seul abri des voyageurs et des artistes européens qui pouvaient passer par là!

Les groupes stationnant dans la cour cesserent de causer et interrompirent leurs occupations, regardant avec effroi le cheval gris chargé de son fardeau funèbre et le chasseur français qui s'approchait d'un pas mal assuré, comme s'il avait cherché en tàtonnant son chemin à travers une obscurité complète.

Il y avait dans cette apparition extraordinaire quelque chose de terrifiant, avant même qu'on pût discerner ce que ce cortège était exactement. Lentement, Cecil s'avança, conduisant son cheval par la bride. Tout à coup. il sentit un voile épais couvrir sa vue. Un instant, il chancela, puis il tomba sans connaissance sur les dalles grises de la cour, tandis que les muletiers et les chameliers, les Kabyles et les Français réunis là, pêle-mêle l'entouraient effrayés et étonnés.

Quand il reprit ses sens, il se trouva couché sur un banc de pierre, à l'ombre d'une muraille, près d'une fontaine dont l'eau froide rafraîchissait agréablement l'atmosphère.

(A survre).

A VENDRE

Cuves, demi-muids, futailles et barriques. — Prix modérés. S'adresser à M. Jacques CLARY presseur d'huile à Cahors, quai de Regourd.



Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6". - Sommaire du 1er Septembre 1901.

V**e Nacla: Chronique. — Daniel Riche: Une maladresse. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). - Louis Jacolliot : Les Chasseurs d'esclaves (suite) —H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — Georges Beaume: Les Vendanges (suite). — Paul Gauthier: Balle perdue (suite). - Félicien Nacla: Dictionnaire rustique. (suite).

SAINT-NICOLAS. - 22º année. - Sommaire du nº 40 - du 5 septembre 1901.

Cocorico, par Jules Chancel. - Le petit pâtre, par S.-E. Robert. - La Rose, par un ami des enfants. — Pierrot Don Quichotte, par Tante Nicole. — Les contes de fées, par V. Aury. — Le canari voyageur, par la baronne d'Ottenfeld. — Concours d'allemand. — Boîte aux lettres. - Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Ed. Gros, J. Bassot, A. Bertrand, J. Geoffroy, etc. etc. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande

par lettre affranchie. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et Départements: six mois 10 fr.; un an 18 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteuren chef (Masson et Cle, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain,

Sommaire du nº 1476, du 7 septembre 1901.

Hokousaï, artiste japonais, peintre et naturaliste, par Louis Roule. - Pompe à l'alcool, par R. D. — Le musée archéologique de Vich (Catalogne), par E.-A. Martel. — Sur la res-piration chlorophyllenne des spirogira, par N. Gréhant - Pluie de fourmis. - Médecine arabe, par le docteur F. Malméjac. - Les mouvements de l'air étudiés par la chronophotographie, par E.-J. Marey. — Les aurores polaires, par Henri Stassano. — Nouveautés photographiques; jumelle universelle Bellieni par G. Mareschal. — Le coq gaulois, par Henri

Coupin. - Chronique. - Académie des sciences; séance du 2 septembre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Roches à figures animées, par

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Société anonyme de la MODE ILLUSTREE Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTREE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4º PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE

SUR CHAQUE NUMÉRO La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du ler avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix: 1º Quatre page de plus. 2e Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3º Les romans illustrés peuvent être reliès à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons décompés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. -4º édition, avec une gravure coloriée chaque nu-méro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois,

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er ninéraire : 1re classe 86 fr. - 2e classe 63 fr. - Durée 30 jours.

Paris - Orléans - Blois - Amboise -Tours - Chenonceaux et retour à Tours -Loches et retour à Tours - Langeais - Saumor - Angers - Nantes - Saint-Nazaire -Le Croisic - Guérande et retour à Paris, vid Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le reseau de l'Ouest.

2º innéraire : 1re classe 54 fc. - 2º classe 41 fr. - Dorée 15 jours.

Paris - Orléans - Blois - Amboise -Tours - Chenonceaux et retour à Tours -Loches et retoor à Tours - Langeais et retoor à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ce: billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succur-ales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du reseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 24 septembre inclus par Vierzon, Montlucon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prim des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DIS GARES cl-contre aux gares ci-	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-St-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
dessous ou vice-versa	1re classe	20 classe	3e classe	1re classe	20 classe	3e classe	1re	20 classe	36
		f. c		-	-		-	-	-
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 13	22 25	50 40	f. c.	99 90
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 0	54 55	22 50	50 95	34 40	99 40
Royat Chamble t-	1960	100	AL PROPERTY.	2000	Services	120000000000000000000000000000000000000		37 80	
Méris	37 95	25 65	16 70	37 85	25 35	16 (5	37 65	25 40	16 55
Evaux - les-	40 10	27 05	17 65	3) 85	26 90	17 55	39 65	26 7N	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Néris dans l'après-midi. il est affecté une voiture de l'e classe pour les voyageurs de ou pour Néris-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Néris sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Néris pour Néris, et vice versa.

PUBLICATIONS

èditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1º à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert; 2º en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉ-NÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

I DE I AILIS à TOURS.	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
2º DE TOURS à NANTES.	Première
3º DE NANTES à LANDERNAU.	livroison
et embranchements.	IIVI alson:
4º D'ORLÉANS à LIMOGES.	d'une
5° DE LIMOGES à CLERMONT-	collection
FERRAND, avecembranche-	
ment de Laqueuille à la	qui
Bourboule et au Mont-Dore.	sera
6º DE St-DENIS-près-MARTEL à	
ARVANT, ligne du Cantal	continuée

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Margue-rite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lag-mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Ber-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excersion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permetiant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1ºr ITINÉRAIRE Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pan,

Bayonne, Bordeaux, Paris. 2º ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnère:-de-B.gorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoge.).

3º ITINÉRAIRE

Paris, Bord aux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pao, Pierresitte-Nestalas, Baguer s- de Bigorre, Bagnères-de-Lechon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac Li-

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1re c'asse 163 fr. 50 c. - 2e classe 122 fr. 50c.



PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.